



Atelier n°2



ATELIER N°2

La bande fleurie à fleurs des prés

Opportunités, implantation et aspects agronomiques



Avec le soutien de la



Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

Rédaction : Hadrien GAULLET

Informations : 0494.71.18.71



L'essentiel

- ✿ Les couverts fleuris répondent à trois objectifs : *amélioration du paysage, développement du maillage écologique* et *enrichissement du réseau de nourriture* dans la chaîne alimentaire de la biodiversité
- ✿ Les couverts fleuris sont semés entre août et septembre par semis superficiel avec roulage
- ✿ Les semences sont implantées tous les cinq ans à 30kg/ha et coûtent 960€/ha ce qui représente un coût annuel de 192€/ha. S'adresser au Parc naturel pour les acquérir par achat groupé avec des conditions avantageuses
- ✿ Le mélange est représentatif d'une prairie maigre de fauche et contient 85% de graminées, 4% de légumineuses et 11% de fleurs
- ✿ Plusieurs modalités de couverts fleuris se différencient par le régime de fauche



Agriculteur accueillant : Jean-Marie Maréchal, Ville-En-Hesbaye (Braives).

Participants :

- Léon Lacroix, agriculteur,
- Jacques Anciaux, agriculteur,
- Jean-Pierre Hermal, agriculteur,
- Albert Kimplaire, agriculteur,
- Yves Desseilles, agriculteur,
- William Ortman, chargé de mission agriculture et environnement, GAL JeSuisHesbignon
- Simon Duquesne, chargé de mission diversification des grandes cultures, GAL JeSuisHesbignon
- Thierry Walot, UCL-ELIA – MAEC Développement
- Pierre-Yves Bontemps, Natagriwal
- Antoine Quiryren, Natagriwal
- Hadrien Gallet, Chargé de mission Agriculture et Biodiversité, Parc naturel Burdinale-Mehaigne

Introduction



- Avis d'expert requis
- En remplacement d'une culture sous labour
- Subventions de 1500€/ha/An/bande et 1200€/ha/An/parcelle
- Bandes de 3 à 21m de large, Parcelles de 0.5ha à 1.5ha

Introduction : objectifs écologiques



La bande aménagée à fleurs des prés joue un rôle dans le **développement du maillage écologique** (couloirs de dispersion, abris, ...) en privilégiant plusieurs espèces d'insectes butineurs tels que les papillons de jour, les papillons à langue longue (espèces fortement menacées) et les bourdons. La méthode se décline en version "*bande favorable aux insectes pollinisateurs*" qui se distingue par une gestion de fauche en deux étapes (voir ci-après). De par sa composition floristique diversifiée, la bande est attractive pour nombre d'insectes et enrichit ainsi le réseau de nourriture disponible dans la **chaîne alimentaire** des oiseaux. Dans la mesure où elle est suffisamment visible par le grand public, elle joue un rôle d'**amélioration du paysage** grâce à sa floraison multiple et variée dans le temps.



La floraison des bandes fleuries est diversifiée dans le temps



Aspects pratiques

-  Une version de base à bande unique de 12m de large fauchée partiellement chaque année en été.
-  Une version plus élaborée avec une floraison plus longue, 21 à 30m de large, deux fauches partielles, la première mi-juin, la seconde en septembre. C'est la version favorable aux insectes pollinisateurs.

L'agriculteur implante un mélange répondant aux normes mentionnées dans le cahier des charges établi avec Natagriwal. L'aménagement type consiste en l'implantation d'un couvert composé de graminées, de légumineuses et de fleurs des prés. Les couverts fleuris engagés en bande ou parcelle aménagées sont entretenus par fauche et récolte du foin.

La première année, l'entièreté du couvert sera fauchée et récoltée pour début août **(A)**. Les années suivantes, le couvert fleuri sera fauché à l'exception d'une bande refuge comptant pour le quart de la surface engagée et qui sera déplacé chaque année **(B)**.

La version *bande aménagée à fleurs des prés favorable aux insectes pollinisateurs* se distingue à partir de la seconde année par une méthode de fauche en deux phases de coupe, qui vise à assurer une diversité de couverts présents simultanément sur la parcelle. L'année 2, une première coupe **(C)** sera réalisée vers mi-juin et concernera les trois quarts de la bande/parcelle aménagée. Une deuxième coupe **(D)** sera réalisée en septembre sur la moitié de la bande, au même endroit que la première coupe.

À la fin de l'été, le couvert sera structuré par une partie à végétation basse à floraison tardive (**D₁**, deuxième coupe sur la moitié de la bande), une autre partie à végétation haute (**D₂**, première coupe sur les trois quarts de la bande) et enfin, une partie plus ancienne, non perturbée par fauche qui constituera la bande refuge (**D₃**). La partie basse **D₁** vise à favoriser une meilleure floraison (en la retardant par une première fauche hâtive) et à limiter l'installation de nids et chrysalides d'insectes qui pourraient être détruits pendant la fauche. La partie haute **D₂** fleurira en début d'été et laissera un couvert bien développé et desséché qui servira de site de nidification potentiel (bourdons, abeilles, guêpes, etc.) et qui accueillera les chrysalides de papillons. Enfin, la zone non-fauchée **D₃** garanti la recolonisation du reste de la bande. Cette zone doit être déplacée d'un côté à l'autre chaque année pour empêcher l'étouffement de la bande par les graminées du mélange. Ce type de bande peut faire 21 mètres, voir même 30 mètres de large pour que les parties à faucher représentent des surfaces suffisantes pour justifier une intervention mécanisée.

L'emplacement des bandes et parcelles aménagées à fleurs des prés et la variante « pollinisateurs » sera déterminé en accord avec un conseiller Natagriwal. Les emplacements privilégiés sont toujours visibles des riverains et/ou naturellement fréquentés par les insectes pollinisateurs. Les zones ombragées et/ou humides seront à proscrire.

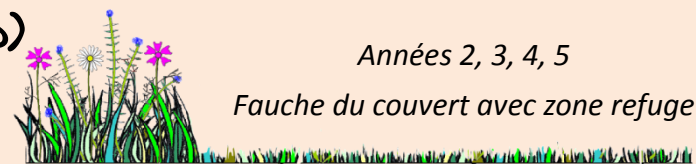
Bande/parcelle aménagée à fleurs des prés



A) Année 1 – Fauche du couvert entier HG

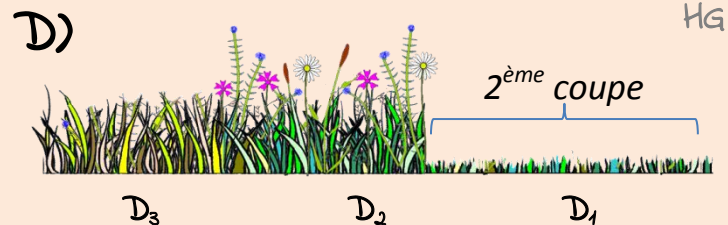
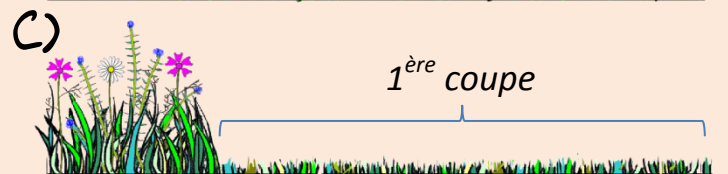


B) Années 2, 3, 4, 5
Fauche du couvert avec zone refuge



Variante favorable aux insectes pollinisateurs

Années 2, 3, 4, 5



Atelier n°2

Un **calendrier type** des opérations culturales à accomplir pour l'engagement de la *bande/parcelle aménagée à fleurs des prés favorable aux insectes pollinisateurs* est donné en exemple par Natagriwal:



2017	Juillet - Août	Labour, préparation fine du semis et réalisation de faux-semis (4 semaines avant semis)
	15 août – 15 sept.	Semis en surface du mélange de fleurs des prés (30 kg/ha)
2018	Août	Fauche de l'intégralité du couvert
2019	15 juin – 1 ^{er} juil.	Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge d'un quart de la largeur, côté droit
	15 sept.	Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge de la moitié de la largeur, côté droit
2020	15 juin – 1 ^{er} juil.	Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge d'un quart de la largeur, côté gauche
	15 sept.	Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge de la moitié de la largeur, côté gauche
2021	15 juin – 1 ^{er} juil.	Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge d'un quart de la largeur, côté droit
	15 sept.	Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge de la moitié de la largeur, côté droit
2022	15 juin – 1 ^{er} juil.	Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge d'un quart de la largeur, côté gauche
	15 sept.	Fauche de la bande, à l'exception d'une bande refuge de la moitié de la largeur, côté gauche



Composition du mélange fleuri

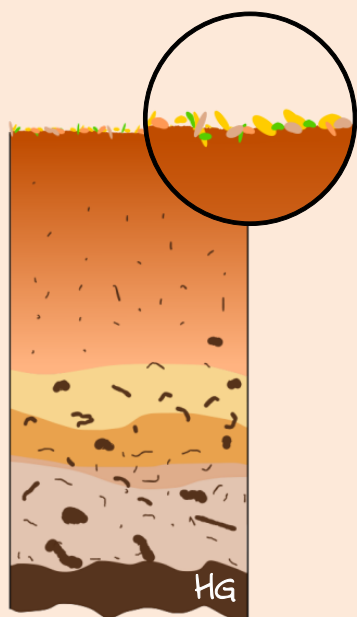
Les mélanges fleuris ont une composition similaire à la végétation présente sur une prairie maigre de fauche. Ils sont commercialisés sous les noms de « mélange bande fleurie » et « mélange pour insectes pollinisateurs » et sont produits par la société ECOSEM (située à Corroy-Le-Grand) qui garantit une production de semences indigènes, viables et conformes à l'avis d'expert. Les mélanges, au prix de 960€ sont semés une fois tous les 5 ans à 30kg/ha ce qui revient à un coût de 192€/ha/an. La composition des deux mélanges est proche, voici celle pour la variante "insectes pollinisateurs" :

Famille	% du mélange	Nom commun
Graminées	85%	Agrostis commun
		Fétuque rouge
		Pâturin des prés
Légumineuses	4%	Lotier corniculé
		Luzerne lupuline
		Luzerne cultivée
		Trèfle des prés
Fleurs des prés	11%	Achillée mille-feuille
		Centaurée jacée
		Chicorée sauvage
		Carotte sauvage
		Géranium des Pyrénées
		Marguerite commune
		Mauve musquée
		Origan commun
		Plantain lancéolé
		Compagnon blanc
		Bleuet
		Chrysanthème des moissons
		Coquelicot



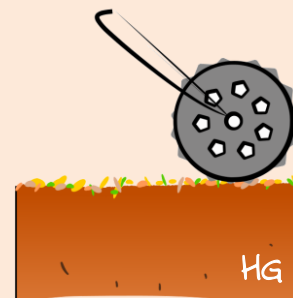
Mauve musquée

Aspects agronomiques



Le couvert fleuri doit être implanté dans un sol bien travaillé à structure fine. C'est un mélange à installer en zone découverte et ensoleillée. Les terres ombragées seront donc évitées pour réduire le risque de concurrence par les adventices qui y sont inféodées. Du point de vue pédologique, les espèces qui composent le mélange bénéficient d'une large amplitude écologique et sont tolérantes aux facteurs tels que le pH.

De préférence, le semis du mélange fleuri sera effectué entre la période du 15 et du 31 août. L'objectif est d'assurer une germination efficace des fleurs annuelles grâce aux températures et à l'humidité encore élevées à cette période. Aussi, le semis d'été vise une germination décalée par rapport à la germination du Rumex et du Chénopode qui eux, germent au printemps. Le contrat MAEC est effectif à partir du 1^{er} janvier de l'année et il est donc demandé à l'agriculteur de semer un couvert d'attente avant le semis du mélange fleuri en été. Le semis du couvert fleuri se fera en surface et sera effectué par semoir



traditionnel accompagné d'un rouleau à une densité de 30kg/ha, en relevant les becs enfouisseurs pour éviter la formation d'un sillon. Un semis à la volée par quad peut se révéler efficace s'il est suivi d'un passage au rouleau.

La lutte contre les adventices doit être envisagée en amont, dès la première année ce qui est d'une importance capitale pour le fonctionnement écologique de la bande les années suivantes. Un semis bien réalisé laissera peu de place pour le développement des adventices, surtout s'il est précédé de faux-semis, destinés à épuiser les stocks de graines d'adventices. La colonisation des adventices dans et hors de la bande peut être contrôlée par une zone tampon non-ensemencée séparant le couvert fleuri et la zone de culture adjacente. Cette zone tampon peut être hersée dès que les adventices s'y développent.

La récolte du foin sera effectuée en deux phases. Le foin issu des bandes fleuries présente une faible valeur nutritive et une teneur importante en matière cellulosique. Par contre, la composition diversifiée apporte beaucoup d'appétence au foin qui sera très apprécié des équins, ovins et caprins et pourra tout à fait convenir aux bovins sous régime taris.



Les conseils de Jean-Marie Maréchal, agriculteur

Jean-Marie Maréchal a engagé une parcelle en bande fleurie il y a 7 ans. L'implantation du couvert a été une réussite et, d'année en année, le mélange fleuri a conservé une bonne aptitude à la floraison. Après cinq ans, il n'a pas eu besoin de réensemencer la parcelle pour l'engagement d'un second contrat MAEC. C'est seulement après 7 ans que l'aptitude à la floraison s'est essouffée et Jean-Marie Maréchal envisage un nouveau semis. Il explique : *La bande fleurie est à considérer comme une culture à part entière et doit être implantée dans un sol propre et sain. Il faut éviter les sols sales, humides et envahis par les adventices. Le mélange fleuri est semé comme une prairie, superficiellement avec un semoir muni, à l'arrière, de doigts pour recouvrir légèrement la semence. Un roulage est aussi envisageable. Je n'ai pas constaté de salissement particulier. Il m'arrive de passer la faucheuse de refus si des chardons sont présents dans la zone tampon. Le foin est fauché à une hauteur de trois doigts (5cm) et est vendu à un collègue qui possède des chevaux.*